

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste. 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
 4 — 35 — — — — — Express.
 3 — 36 — — — — — matin, Poste.
 9 — 04 — — — — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.
 11 — 25 — — — — — Omnibus.
 5 — 31 — — — — — soir, Omnibus-Mixte.
 9 — 57 — — — — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
 7 — 52 — — — — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Moniteur* publie deux avertissements donnés, le premier au *Journal des Débats*, et l'autre au *Journal des Villes et Campagnes* :

Voici le texte de l'avertissement donné au *Journal des Débats*.

« Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur :

» Vu le numéro du *Journal des Débats*, du 21 avril 1863, lequel contient un article signé Prévost Paradol, intitulé : *Les Elections en 1863*, commençant par ces mots : *Nous avons le dessein...* et finissant par ceux-ci : *un candidat libéral* ;

» Considérant que le sénatus-consulte du 17 février 1858 a pour unique objet d'imposer à tous les candidats au Corps législatif l'obligation du serment ;

» Que ce serment, prescrit à peine de nullité de l'élection, est ainsi conçu : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur ; »

» Considérant que l'auteur de l'article ci-dessus désigné prétend que le serment politique ne réclame d'autre engagement et n'impose d'autre devoir que de ne pas entrer dans la voie douteuse et obscure des conspirations, et d'observer le respect des lois recommandé par la morale à tous les bons citoyens ;

» Qu'il cherche dès lors à tromper la conscience publique sur la portée d'un acte solennel qui forme un lien d'honneur absolu entre celui qui le prête et celui qui le reçoit, entre l'Empereur et le candidat ;

» Vu l'article 52 du décret organique du 17 février 1862 sur la presse ;

» Arrête :

» Art. 1^{er}. Un deuxième avertissement est donné au *Journal des Débats* dans la personne de M. Edouard Bertin, gérant de la feuille, et dans celle de M. Prévost-Paradol, signataire de l'article.

» Art. 2. Le préfet de police, chargé de la direction générale de la sûreté publique, assurera l'exécution du présent arrêté.

» Paris, le 21 avril 1863.

» F. DE PERSIGNY.

On lit dans le *Moniteur* :

Plusieurs journaux affectent de désigner les candidats de l'opposition par l'expression de *candidats indépendants*, comme si l'indépendance était exclusivement acquise aux candidats patronnés par certains partis et déniee d'avance aux candidats qui seraient agréés du gouvernement. Un pareille désignation n'est pas seulement une intrigue électorale, elle est une injure pour les hommes honorables qui ont tout à la fois les sympathies du pays et la confiance du gouvernement. L'administration prévient ces journaux qu'elle réprimera sévèrement de pareilles manœuvres.

AFFAIRES DE POLOGNE.

Le prince Gortschakoff, en recevant les communications qui lui ont été faites par les représentants des trois puissances, a dit pour toute réponse qu'il allait en référer à son gouvernement.

On assure que la note de la France a un ton

moins accentué et plus conciliant que celles des deux autres puissances.

On pense à Saint-Petersbourg que les négociations engagées à propos des affaires de Pologne seront longues, et qu'on ne pourra tomber d'accord sur une entente amiable avant la fin du mois d'août.

Un pareil fait doit ôter toute inquiétude de guerre, car, à partir du mois de septembre, il est impossible d'entreprendre aucune opération maritime dans le golfe de Finlande ou dans la mer Baltique. Cet empêchement dure depuis le mois de septembre jusqu'à la fin d'avril. (La France.)

Cracovie, 21 avril. — Des visites domiciliaires ont eu lieu aux châteaux des comtes Zamoyiski, Tyszkiewicz et Rey.

Les membres des conseils municipaux continuent à envoyer leurs démissions.

A Rychlowo, près Sieradz, le corps commandé par Urbanowicz, a livré un combat dont l'issue lui a été favorable.

Une autre rencontre a eu lieu à Kwasniow, dans les environs de Plock.

Le corps de Czachowicki a mis en fuite un détachement de lanciers russes près de Grabowicz.

Le *Ruch*, organe officiel du comité central, publie un ordre adressé aux étudiants, qui les invite à continuer de fréquenter les collèges.

Les mesures de rigueur augmentent en Galicie. Les autorités font poursuivre dans les campagnes les insurgés qui se réfugient sur le territoire gallicien.

Breslau, 22 avril. — La *Gazette de Silésie*, édition du midi, publie le télégramme suivant,

en date d'Ostowo, 21 avril :

« Hier, sont arrivés ici, d'abord le général prussien de Waldersee, puis le général russe de Wittgenstein. Le premier est parti aujourd'hui pour Pleschen.

Le collège n'est pas fermé, mais on a renvoyé 68 élèves. La frontière reste toujours fermée de la manière la plus absolue ; on ne laisse plus passer ni voyageurs ni marchandises. » — Havas.

On mande de Turin, le 22 avril, que le président du conseil a annoncé à la *Chambre des députés*, que le roi a accepté la démission du ministre de la marine, M. l'amiral di Negro. Le général Cugia a été nommé à sa place.

La *Stampa* annonce que le gouvernement de Bade a reconnu le royaume d'Italie.

On assure qu'il est arrivé à Turin une note du gouvernement français invitant l'Italie à associer son action diplomatique à celle des trois grandes puissances dans la question de Pologne. — Havas.

Le service des finances pontificales est assuré jusqu'à la fin de 1864. On sait que, par un scrupule honorable, le gouvernement romain paye les intérêts de la dette afférente aux provinces dont il a été dépouillé, ainsi que le traitement de ceux des employés de ces provinces, qui n'ont pas prêté serment au gouvernement de Turin. (La France.)

La *Chambre des députés* prussiens s'est occupée, le 22 avril, du projet de loi relatif à la responsabilité ministérielle.

FEUILLETON.

LE PETIT VIOLONEUX.

Par M. CHARLES DESLYS.

I.

C'était pendant la moisson ; jamais, de mémoire villageoise, on n'avait vu plus magnifique temps pour scier les épis et rentrer les gerbes. Le ciel était d'un bleu transparent et profond. Le soleil resplendissait dans toute sa gloire, et l'air qu'il embrasait était comme semé d'une poussière de diamants.

Par contre, la chaleur était accablante. Aussi, quand midi sonna le repas, les moissonneurs s'empresèrent-ils de laisser là les javelles et de se réfugier sous les grands arbres du verger.

Le couvert était mis sur le gazon, une énorme marmite au milieu, des assiettes à fleurs et des cuillères de bois sur toute la circonférence. Comme sièges, des fagots. Un moissonneur galant mit une poignée de paille à la place de chacune des moissonneuses.

Et l'on s'assit.

C'était un curieux spectacle, je vous le jure, et plus d'un peintre eût été ravi d'une semblable aubaine. Le verger, un beau verger normand, montait par une pente douce jusqu'au sommet de la colline, et les ombres des vieux pommiers faisaient comme de grosses taches noires sur le tapis d'émeraude qui s'étendait à leurs pieds. Les moissonneurs avaient choisi la plus épaisse de ces ombres ; à peine laissait-elle tomber entre les plats quelques rayons de soleil. Si les sièges n'étaient ni moelleux ni commodes, ils permettaient du moins à la fantaisie des convives une liberté tout entière. Ceux-ci étaient à cheval sur leurs bourrées, d'autres s'en servaient seulement en guise de dossiers, les jambes étendues dans l'herbe.

Durant le premier quart d'heure, personne ne parla, et pour cause : on mangeait. Toutes les assiettes à la fois se trouvèrent vides, tout le monde à la fois souffla. Puis il y eut un murmure d'approbation : le repas était excellent. On attaqua de nouveau la marmite avec une recrudescence d'enthousiasme. Le pichet de cidre en même temps circulait à la ronde, et les langues commençaient à se délier. Ce fut d'abord une conversation générale. Mais tout-à-coup, s'adressant au doyen des moissonneurs :

— Père Mathurin, s'écria Catherine-la-Rousse, c'est à vous de donner le dessert en nous racontant une histoire.

— Je ne demande pas mieux, dit le vieux conteur ; mais il ne reste plus grand temps avant la reprise du travail, m'est avis qu'il faut commencer tout de suite.

— Commencez donc, père Mathurin, on vous écoute.

Et chacun s'accommoda de son mieux ; ceux-ci couchés à plat-ventre, ceux-là le menton dans la main : la plupart des moissonneuses, la tête renversée sur leurs fagots et les deux bras arrondis en arrière. Presque tous les yeux étaient à demi-clos, quelques-uns ne tardèrent pas à se fermer tout-à-fait ; bientôt même il y eut, par-ci par-là, quelques ronflements. Mais le bonhomme Mathurin, par bonheur, avait l'oreille dure. Il allait toujours.

II.

Il y a de cela longtemps, mes amis ; nonobstant, quelques-uns d'entre vous pourraient fort bien s'en souvenir ; ça ne remonte qu'à ma jeunesse, et mes soixante ans sonneront à la Saint-Martin prochaine.

Parmi les habitants du village, il y avait alors une

pauvre veuve surnommée la Bergère, parce que défunt son mari était berger.

La bergère demeurait là-bas, sur la lisière de la forêt, près du grand ravin, dans cette maison aujourd'hui ruinée, qu'on nomme encore la *Hutte-au-Diable*.

Il fallait être bien misérable pour confier son corps et surtout son âme à un semblable logis. Mais que voulez-vous ! la Bergère était sans aucune ressource.

Et puis, elle avait à élever un fils.

C'était un drôle d'enfant tout de même que ce petit gars-là, non pas qu'il fût plus laid que les autres, bien au contraire : de beaux et grands yeux bleus, des cheveux bruns, des traits qui le faisaient ressembler au petit saint Jean qui est dans le tableau du maître-autel de l'église, un sourire fûté surtout, un air malicieux ; mais, dans tout cela précisément, il y avait quelque chose d'étrange, de sauvage, de diabolique, quoi !

Sa pauvre femme de mère n'avait jamais pu en venir à bout. Elle avait beau lui défendre de vagabonder, et même, au besoin, l'enfermer à la maison : bah ! l'enfant sautait par la fenêtre, d'aucuns vont même jusqu'à prétendre qu'il s'ensauvait par le trou

M. de Bismark a déclaré que le moment était peu opportun. Il a dit que, pour traiter une pareille question, il faudrait avant tout que la constitution fournit une base claire et solide. Or, le gouvernement croit que cette condition essentielle n'existe pas dans un moment où la Chambre et la Couronne sont divisées d'opinion sur le sens des parties fondamentales de la constitution. Le gouvernement ne peut donc pas sanctionner le projet de loi.

L'adoption par la Chambre du projet de loi en question n'est pas douteuse. — Havas.

On annonce la prochaine réunion, à Londres, des représentants des trois puissances protectrices de la Grèce, à l'effet de s'entendre définitivement au sujet de l'avènement au trône de Grèce du prince Guillaume de Danemark. — Havas.

AMÉRIQUE.

On lit dans l'*Evening-Post*, de New-York :

« Le bruit court que M. Seward aurait envoyé au gouvernement anglais une dépêche contenant de sérieuses remontrances au sujet des bâtiments de guerre construits pour le Sud en Angleterre. Si les agents fédéraux, qui sont maintenant en Angleterre, ne réussissent pas à se rendre acquéreurs des bâtiments destinés au Sud, et s'il est permis à ces bâtiments de quitter les côtes britanniques, on peut s'attendre à une rupture entre l'Angleterre et l'Amérique.

On mande de New-York, le 10 avril :

Les confédérés entourent Washington (Caroline du Nord). L'envoi de renforts de Newbern à Washington est impossible. Le général Hill a engagé Foster à éloigner les femmes et les enfants, parce qu'il allait bombarder la ville. On croit que Foster pourra tenir jusqu'à ce qu'il ait reçu des renforts.

Le bruit court que le corps fédéral de Foster s'est rendu, mais ce bruit ne doit être accepté qu'avec réserve.

Les confédérés ont capturé le steamer fédéral *Diana*, sur la rivière Chafalaya.

L'expédition fédérale dirigée contre Fort-Chalona et la passe Manchac a réussi. Les fédéraux ont occupé ces deux positions.

Le bombardement du fort Sumter, par la flotte fédérale, a commencé le 6 avril.

Les canonnières fédérales sont arrivées devant Charleston.

Les confédérés ont construit des batteries sur la rivière Yazoo, à trois milles de Greenwood.

Les journaux publient un rapport de l'amiral Porter, sur la tentative qu'il a faite pour arriver à Yazoo par la voie de la rivière Sunflower. L'amiral constate que les confédérés ont détruit sur son passage vingt mille balles de coton, et qu'il en a détruit lui-même une

certaine quantité. Il dit que beaucoup de planteurs se montrent favorables aux fédéraux, et que les nègres sont unanimes dans ce sens.

Les confédérés ont passé la rivière de Rio-Grande et ont capturé sur le territoire mexicain deux officiers et trois soldats fédéraux. Les autorités mexicaines ayant demandé la restitution des prisonniers, on les a tous rendus, à l'exception d'un seul qui avait été pendu.

Un régiment de Boston s'est mutiné.

La législature de New-York a adopté un projet de loi qui défend aux banquiers de prêter de l'argent sur l'or.

New-York, 10 avril (par le *City of Cork*).

M. Lincoln a passé en revue l'armée du Potomac.

15,000 fédéraux s'avancent sur Columbia (Tennessee); une bataille est imminente de ce côté.

Le général Banks est parti avec 10,000 hommes pour aller attaquer Bayon.

La *Tribune* dit que les relations du gouvernement fédéral avec l'Angleterre sont très-tendues. — Havas.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* donne les détails suivants sur la cérémonie d'installation de Mgr Darboy qui a eu lieu mercredi, à deux heures, à Notre-Dame :

On remarquait sur les estrades préparées dans le chœur : S. Exc. M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes; M. Gustave Rouland, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'instruction publique et des cultes; M. Boittelle, préfet de police; M. Ségand, secrétaire général de la préfecture de la Seine; les membres du corps municipal de Paris.

Assistaient aussi à cette cérémonie : Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, suffragant de l'archevêque; Mgr de la Boullerie, évêque de Carcassonne; Mgr Alloury, ancien évêque de Pamiers; Mgr d'Adras, aumônier de S. M. l'Empereur; Mgr Maret, évêque de Sura; Mgr Charbonnel, évêque de Torrento; Mgr Lavignerie, évêque de Nancy; Mgr Trioche, archevêque de Babylone; Mgr l'archevêque de Jérusalem; Mgr Coquereau, chanoine du chapitre de Saint-Denis, aumônier en chef de la flotte; Mgr de Ségur, chanoine du chapitre de Saint-Denis; les chanoines titulaires prébendés et honoraires du chapitre de Notre-Dame; les curés, vicaires et aumôniers des paroisses de Paris; M. Etienne, supérieur général des Lazaristes; les membres représentant les communautés des Dominicains, des Capucins et des Prêtres de la Miséricorde; les supérieurs, les directeurs et les élèves du grand séminaire diocésain.

Deux membres du chapitre sont allés prendre Mgr l'archevêque au lieu de sa demeure et

l'ont amené à Notre-Dame. Sa Grandeur, accompagnée de MM. Buquet, Surat et Véron, ses vicaires généraux capitulaires, a été reçue à la porte principale de l'église par MM. les chanoines prébendés et honoraires, venus processionnellement à sa rencontre pour lui présenter la croix, l'eau bénite et l'encens et le complimenter. Tandis que le chœur chantait l'*Eccle sacerdos magnus*, Mgr l'archevêque, placé sous un dais porté par deux chanoines prébendés et deux chanoines honoraires, a été conduit au maître-autel, où il a fait sa prière. Il est monté ensuite à l'autel, accompagné du président du chapitre. Mgr l'archevêque et le président du chapitre ont posé la main sur l'autel et l'ont baisé, puis l'archevêque a été conduit vers la chaire archiepiscopale et en a pris possession. La croix archiepiscopale, apportée de la sacristie, a été placée devant lui.

Tandis que Monseigneur était assis sur son trône, M. le théologal, accompagné du secrétaire du chapitre et se tenant à gauche, a montré aux fidèles les bulles du nouvel archevêque et proclamé l'installation en ces termes : « Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Georges Darboy est présentement en possession de l'archevêché de Paris, et voici ses bulles. »

Après cette proclamation, Mgr l'archevêque s'est levé et a été conduit à la chaire. D'où il a adressé aux fidèles sa première allocution. Ensuite Sa Grandeur s'est rendue à l'autel et a pris place au fauteuil préparé à cet effet, et y a reçu au baiser de l'anneau pastoral le chapitre métropolitain et le clergé du diocèse.

Le baiser terminé, Mgr l'archevêque, accompagné des membres du chapitre prébendés et honoraires, a été conduit processionnellement dans l'église et a béni les fidèles. Arrivée à la sacristie, Sa Grandeur a été introduite par les chanoines titulaires à la salle capitulaire, où elle a pris possession du siège du président et où l'installateur lui a remis la croix du chapitre.

Cette cérémonie s'est terminée par la bénédiction pontificale.

Mgr Darboy a été reconduit à la porte avec le cérémonial indiqué pour son entrée, et les chanoines titulaires le précédant l'ont accompagné à l'archevêché pour le mettre en possession de son palais.

Le comité central pour la cause polonaise s'occupe en ce moment d'organiser une loterie pour laquelle des lots d'une grande valeur sont déjà promis par une foule d'artistes et de fabricants.

Nous apprenons avec un vif regret que S. Exc. l'amiral Hamelin, grand chancelier de la Légion d'Honneur, est atteint d'une maladie très-grave qui ne laisse que peu d'espoir à sa famille.

Une dépêche particulière de Saint-Petersbourg nous annonce que la débacle de la Néva a eu lieu

inopinément le jeudi 16 avril, dans l'après-midi, dans toute la partie qui traverse la capitale.

On ne s'attendait pas à ce phénomène avant le 20 ou le 25 de ce mois. Les bâtiments de guerre russe pourront quitter Cronstadt dans quelques jours.

— On lit dans le *Journal du Tarn* :

La ville de Lavaur a été, samedi dernier, le théâtre d'une catastrophe des plus tristes. Voici, d'après des renseignements puisés à bonne source, les détails de ce malheur :

Cinquante personnes environ, qui faisaient partie de celles venues pour assister au marché du jour, l'approche de l'orage qui allait éclater, s'étaient réfugiées sous le portique de la chapelle de l'hôpital.

Souvent, dit-on, la peur d'en mal nous conduit dans un pire, aussi ces mêmes personnes, qui dans ce lieu étaient parfaitement à l'abri de la pluie torrentielle qui tombait, ont-elles été foudroyées, sinon entièrement, du moins en partie. Deux ont péri instantanément; deux autres, grièvement atteintes, n'ont pu malgré les soins qui leur ont été prodigués, être arrachées à la mort. La foudre a, comme toujours, déployé dans cette circonstance le caprice qui la caractérise. Le clocher de la chapelle a été en partie démoli.

Chronique Locale.

M. Cadeot nous a adressé l'article suivant :

A chaque article que j'ai inséré, j'appréhendais que le public, jusqu'ici étranger, indifférent même au souffrage, ne vit dans mes idées un point détourné ou simplement des fantaisies. Aujourd'hui je puis hardiment suivre le but que je m'étais marqué, et, en demandant à mon lecteur indulgence et confiance, je m'étudierai à suivre pas à pas les principes de M. de La Vergne, principes dont ma notice est l'extrait pratique.

M. de La Vergne m'a délégué le soin de le représenter. La mission est délicate. Comme lui cependant je déclarerai que mon dévouement est désintéressé; j'ai offert ma notice au Comice agricole ainsi que mon cornet à asperersion que je soutiens encore être le plus commode, au moins pour la masse, et dont je regrette de n'avoir pas eu le temps d'expliquer à M. de La Vergne la combinaison. Il a seulement pu reconnaître que j'avais apporté une modification fort heureuse à celui dont il a fait usage pendant trois ans, et qui ne comporte pour toute armure intérieure que trois fils métalliques en croix; la division du soufre n'est en effet que fort incomplète. Dans les expériences publiques que l'on me prie de faire sous peu, je procéderai alternativement avec le soufflet de M. de La Vergne et avec mon appareil. — Comme je le dis dans ma notice, le jeu du soufflet est parfait, mais, l'usage le démontrera, entre les mains de la masse cet ingénieux instrument subira bien des épreuves et amènera bien des succès. Ni M. de La Vergne ni moi n'avons pris de brevet pour notre perfectionnement; en faisant ressortir

de la serrure; et le voilà, baguenaudant à travers la forêt, au fond de laquelle il restait souvent des semaines entières sans qu'on ait jamais pu savoir ni où il avait gité, ni comment il s'était nourri. Un vrai gamin des bois, un jenne singe!

Le rencontrait-on parfois dans les futaies les plus désertes, parmi les roches les plus sauvages, et lui demandait-on ce qu'il faisait là, pensif et recueilli ni plus ni moins qu'au prône :

— Taisez-vous, répondait-il d'un air singulier; j'écoute la musique du vent dans les feuilles... ou bien la chanson du ruisseau sur les cailloux.

Et, il n'y a pas à dire, là; c'est que c'était vrai, il écoutait.

Les fortes têtes du village commencèrent donc à dire que cet enfant-là était un idiot, un fou; les autres, et c'était le plus grand nombre, flairaient la sorcellerie. La mère n'habitait-elle pas la *Hutte-au-Diable*? N'était-il pas tout simple que le diable se fût emparé de l'esprit du fils? On se mit donc à les mal considérer tous les deux, on les éloigna, on les rebuta. Il y eut même des enfants, et c'est la pire espèce, qui prirent l'habitude de leur jeter des pierres quand, par un jour de fête, ils osaient se montrer dans la grand'rue du village.

Bref, la Bergère et son petit Nicole s'accoutumèrent petit à petit à vivre à l'écart comme de véritables lépreux.

L'enfant, cependant, grandissait. La mère Jeanne, c'est ainsi que se nommait la Bergère, voulut lui faire apprendre un métier, ou tout au moins le mettre au travail des champs. Peine perdue! Nicole entraînait-il en apprentissage à la ville? dès le lendemain plus personne! Il avait déserté l'atelier. Cherchait-on à l'employer à la fenaison ou au sarclage, ainsi qu'il est de coutume chez nous pour les jeunes garçons qui ne sont pas encore de force à pouvoir davantage? bah! Nicole vous plantait là dans le champ la fourche ou les ciseaux de bois. Et pourquoi, je vous le demande? Toujours pour aller rêvasser on ne sait à quoi, et bailler aux corneilles.

La mère Jeanne se désespérait alors et pleurait toutes les larmes de ses yeux; mais Nicole lui sautait au cou et l'embrassait à bouche que-veux-tu. La Bergère ne tenait pas longtemps rigueur; l'enfant redoublait de caresses; il savait trouver des paroles si matoises, des sourires si câlins, des gentillesse si triomphantes, que la bonne femme finissait toujours par se remettre en joie, et, qu'au demeurant, la misérable cabane semblait avoir sa part de

bonheur tout aussi bien qu'elle avait sa part de soleil.

— Décidément, il faut que ces gens-là aient fait un pacte avec le diable! disaient les esprits chagrins du village; ils n'ont pas un sou vaillant et les voilà plus gais que nous.

A cette même époque, il y avait au bourg un fameux ménétrier qu'on appelait le bonhomme Espoir, et cela parce qu'il avait accoutumance de répondre à tous ceux qu'il voyait s'attristant à la ronde :

— Allons, faut rire! Si le présent quelquefois est noir, l'avenir est toujours couleur de rose. Confiance donc et bon espoir!

Ajoutez à cela que le violoneux prêchait d'exemple, et qu'en dépit de sa pauvreté il était toujours guilleret comme une aube de printemps. Il gagnait bien quelques pièces blanches par ci, par là, dans les noces et dans les assemblées; mais l'argent fuyait entre ses doigts comme l'eau qu'on puise avec la main dans la rivière. Le cabaret en prenait d'abord une bonne part; le reste s'en allait en services rendus à des amis, et le bonhomme avait pour ami tout le monde. Brave père Espoir! Je le vois encore d'ici.

C'était un grand vieillard excessivement maigre, quelque peu vouté, toujours frais et propret comme

au matin d'un dimanche; il portait la culotte courte, bien entendu, et le long gilet descendant presque jusqu'aux genoux; il avait de la poudre encore et une petite queue qui sautillait perpétuellement sur le collet droit de son habit vert-pomme. Quant à sa coiffure, c'était un de ces chapeaux comme on n'en voit plus, relevés en cornes par devant et qui n'en finissaient plus par derrière. Bref, il avait toujours sur les lèvres un petit sourire qui faisait plaisir à voir, dans les yeux un je ne sais quoi de brillant, et son violon sous le bras.

Malgré tous les dictons qui couraient sur la *Hutte-au-Diable*, jamais il ne passait devant sans y entrer; c'était le grand ami de la mère Jeanne; c'était surtout celui de Nicole. Le bonhomme Espoir s'était affolé de cet enfant-là, qui, du reste, le lui rendait bien, je vous le jure; c'était même lui qui avait commencé le premier.

Un jour que le violoneux faisait danser une noce, il avait tout à coup remarqué non loin de son tonneau un petit déguenillé qui, les yeux tout grands ouverts, la bouche béante, semblait écouter la musique avec une admiration qui tenait de l'extase. Sitôt la contredanse finie, le bonhomme avait sauté à bas de sa fûtaille, afin de s'approcher du gamin. Mais

ces points faibles nous arriverons à faire perfectionner davantage; nous marchons à un but d'intérêt général.

Quant à la question du soufre, je me vois entraîné à quelques explications. Un article de l'*Echo Saumurois* du 24 mars contient déjà le jugement que je porte sur les deux espèces de fleurs. M. de La Vergne a comparé l'adhésion des molécules du sublimé à de la neige fraîchement tombée qui projetée contre une surface unie y adhère, et celles du soufre trituré à de la glace pilée qui retombe, au contraire, dès le moindre contact; cette image m'amène à tirer un raisonnement sur l'une et l'autre espèce. Jusqu'à la date de l'approvisionnement de soufre convenable, le commerce pour tels ou tels usages, s'était contenté d'un simple pilage des lingots de soufre, plus ou moins convenable. Les appareils pour le soufrage devaient nécessairement être disposés et percés selon l'exigence. Mais comme le soufflet, par la compression et la sortie de l'air accompagné de soufre, nécessitait un dégorgeement libre, le soufre simplement pulvérisé sortait avec trop de précipitation et une fois fixé se redetachait par le retour du soufflet dans la direction opposée. Il adhérait d'autant moins qu'il n'avait pas reçu alors le trituration et le blutage parfaits. De là cette conséquence forcée que le sublimé, par l'adhésion de ses molécules, sa nature humide enfin répond mieux. Mais ce même sublimé amène plus naturellement le mauvais goût dont se ressentent certaines vendanges, et les manipulations énormes pour les en débarrasser, corroborent mon affirmation que le trituré, dans les conditions où on nous l'offre maintenant, convient mieux dans notre climat du centre où l'évaporation est bien moindre et la maturation moins hâtive que dans le Midi. Pour le soufrage de séve d'août surtout, peut-être le plus précieux de tous, car je cite dans ma notice ce soufrage, seul et unique accompli par un de mes voisins, comme ayant produit à lui seul la cure de son vignoble, je ne crains pas d'affirmer que le trituré est l'unique soufre qui dans sa période des 20 jours produit son action, se détache nettement et tombe avec l'oidium. A l'appui de ce fait, je citerai des provins de 1^{re} année, dont le fruit, crevé, noir, les pépins sortis, s'est cicatrisé et qu'une sécrétion abondante de séve est venue développer complètement entre la partie de pulpe saine et celle de chair fendue et calcinée. De tels faits et bien d'autres que je ne puis citer sont cependant confirmatifs.

Il n'est pas sans utilité que je reproduise une lettre de Cette (département de l'Hérault) sous la date du 18 courant: «... Je viens vous donner avec empressement les renseignements que vous me demandez par lettre du 15... Au commencement du soufrage, on se servait dans le Midi du soufre sublimé parce que les qualités du trituré n'étaient pas bien connues;

mais depuis que l'on fait usage de ce dernier, le sublimé a complètement été laissé de côté. Aussi naguères il y avait dans nos environs plusieurs usines à sublimer qui se sont vues forcées de fermer l'une après l'autre, parce que les vigneron ont tous reconnu que le trituré, sans qu'il fût même dans les meilleures conditions, produisait absolument le même effet et coûtait moins cher.»

M. de La Vergne a ses convictions, j'émet les miennes. L'essentiel, dans tous les cas, est de voir le plus grand nombre, pour le moment, se convaincre des résultats du soufrage et d'y procéder par quelque moyen qui leur semble bon.

A. CADEOT.

Le jour de Pâques, une vive émotion s'est produite dans le bourg de Saint-Léger, annexe de la commune du May (Maine-et-Loire), M. Dénècheau, âgé de 55 ans, curé desservant, est mort subitement dans l'église en donnant la communion.

COMMUNE D'ALLONNES.

NOUVELLE ASSEMBLÉE D'ALLONNES

Fixée au 10 mai 1865.

PROGRAMME

Midi précis. — Revue de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Allonnes, à laquelle les pompiers des communes environnantes sont priés d'assister.

Une heure. — Jeux d'adresse (la pêche aux oranges.)

Quatre heures. — Courses en sac. — 1^{er} prix une montre d'argent, 2^e une dinde, 3^e un cop, 4^e une bourse.

Six heures. — Courses et sauts de haies. — 1^{er} prix une montre d'argent, 2^e 10 fr., 3^e 5 fr., 4^e un foulard de soie.

Huit heures. — Brillantes illuminations vénitiennes et feux de Bengale.

Les personnes qui désirent prendre part aux jeux et aux courses ci-dessus indiqués sont priés de se faire inscrire au secrétariat de la mairie d'Allonnes, du 19 avril au 5 mai inclusivement.

Mairie d'Allonnes, le 11 avril 1865.

Le Maire, BIZOUILLIER.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

New-York, 11 avril au soir (par le *Nova-Scotian*). — Les journaux du Sud publient des dépêches de Charleston qui vont jusqu'au 9 au matin. Elles annoncent que les navires cuirassés fédéraux ont été repoussés. Le *Keokuk* a été coulé, après avoir été le théâtre d'un effroyable carnage. La lutte avec les assaillants du côté de la terre a été terrible.

Le *Richmond Whig* publie une dépêche de Charleston du 8, qui raconte l'enthousiasme excité dans la population et dans l'armée par le résultat du combat de la veille. On s'est canonné à 900 mètres de distance. Or, le point le plus éloigné du fort Sumter où les *Monitors*

— Tu devrais me dire bonjour, au moins, dit en riant le bonhomme Espoir.

— Bonjour! répéta vivement Nicole: et il prit l'archet.

— Ah! ça, mais...

Le gamin eut un de ces gestes les plus gentils, une de ces mines les plus friponnes, et toute cette singerie-là disait bien clairement:

— Montrez-moi donc à violonier comme vous?

— Tu veux donc être ménétrier, mon petit gars?

— Je le veux.

Le bonhomme Espoir se prêta de bonne grâce à cette fantaisie. L'élève, d'ailleurs, lui plaisait beaucoup, et, pour sa part, il n'était pas fâché de faire une fois en sa vie le professeur, car, tout simple ménétrier qu'il était, le violoneux se considérait comme un très-grand musicien.

Il ne se trompait peut-être pas trop. Quand il vous jouait ses danses et ses rondes, il n'y avait pas moyen de tenir en place. Je me rappelle surtout un certain air... il n'y avait pas à dire, fallait qu'on s'embrasât!... C'était le bon temps... Dame, que voulez-vous, mes enfants, j'étais jeune!...

(La suite au prochain numéro.)

fédéraux puissent passer, est de 500 mètres. On croit que l'attaque ne sera pas renouvelée.

D'après les divers télégrammes donnant des nouvelles de la Pologne, l'insurrection s'étend de plus en plus; dans plusieurs rencontres, les insurgés ont eu le dessus. Le général de Berg aurait menacé de donner sa démission, s'il ne recevait pas de nouvelles troupes, pour étouffer l'insurrection. — Havas.

Variétés.

NOUVEAU SYSTÈME DE CHARGEMENT DES FUSILS A BASCULE.

L'usage des fusils à bascule dont les perfectionnements ont été si nombreux pendant ces dernières années, ne s'est pas propagé autant qu'on aurait pu l'espérer; cela tient évidemment à ce que, malgré les immenses avantages que présente cette invention, elle n'est pas exempte d'inconvénients.

En présence de ces nombreux inconvénients auxquels il n'avait pas encore été remédié, nous nous empressons de signaler une ingénieuse invention, dont M. Jarry, secrétaire de la mairie de Fontainebleau, vient de nous donner connaissance, et qui, d'une part, réalisant pour l'emploi du fusil à bascule, une économie inespérée, d'autre part obviant à ce qu'avait de désavantageux l'emploi de l'arme à culasse mobile, nous paraît de nature à faire abandonner, dans un avenir très-rapproché, l'ancien fusil à baguette.

L'économie réalisée par le nouveau système de cartouches, car c'est sur la cartouche que porte la seule modification radicale, sera au moins de quatre centimes et demi par chaque coup de fusil, — chiffre énorme que nous n'éprouvons pas d'embarras à justifier. — En effet, au lieu de payer 5 à 6 centimes une douille avec culot fixe, ne pouvant servir qu'une seule fois, on n'aura plus qu'à faire l'acquisition de simples tubes en carton, ouverts aux deux extrémités, qui pourront très-facilement être rechargés trois fois, et dont le prix sera de 1 franc 50 centimes le cent, soit 1 centime 1/2 pièce. Supposons trois charges successives, la dépense, en ce qui concerne la douille, sera donc, au grand maximum, de un demi centime par chaque coup de fusil. On pourra aussi recharger plusieurs fois encore les douilles à broche ayant déjà servi.

Il est vrai que l'on devra faire l'acquisition, une fois pour toutes, d'un certain nombre de culots de calibre, en métal, dont la durée en service sera aussi indéfinie que celle du fusil; mais cette dépense, minime par elle-même, qui ne doit pas se renouveler, sera compensée, dès le premier jour de chasse, par une économie considérable. Il est donc hors de doute que l'usage de ces culots se généralisera très-prompement; nous en avons d'autant plus la certitude qu'avec une vingtaine de ces petits culots et autant de tubes, on peut tirer soixante coups de fusil; et que l'on n'a plus besoin, en cas de déplacement, de se précautionner de poudre, plomb ou capsules que l'on trouve facilement partout.

Le culot est sans broche, il porte à son extrémité une cheminée sur laquelle se place une capsule ordinaire; cette cheminée, abritée dans une petite chambre ménagée dans l'embase du culot, est extérieure à la cartouche et se trouve protégée par deux petites saillies qui, destinées à assujettir la cartouche dans le canon, servent, en même temps à éviter tout choc sur l'amorce dans le cas où la cartouche viendrait à tomber ou à frapper un corps dur. Nouvelle et certaine garantie contre les dangers d'explosion.

Enfin, l'inflammation de la poudre a lieu mathématiquement au centre de la charge, comme dans le système Pottet dont les personnes compétentes ont apprécié les avantages; mais l'invention actuelle présente sur ce système qui nécessitait une dénaturation, une transformation dispendieuse et spéciale du fusil, l'avantage de n'exiger aucune modification radicale à l'arme actuellement en usage qui

peut instantanément être rechargée avec des cartouches à broche.

La seule modification consiste en un petit travail destiné à permettre de placer ce culot dans le fusil et le ressort avec piston dans la plate-bande du canon. Ce petit ressort et le piston qui se retirent facilement avec le doigt, sont d'un volume moindre que celui d'une pièce de 1 fr. et peuvent tenir dans un porte-monnaie.

Le crochet tire-cartouches est remplacé par une petite bague susceptible de prendre les formes les plus élégantes et dont le chaton figuré par un petit crochet en forme de T, s'introduit dans une petite cavité ménagée à cet effet dans la partie antérieure du culot.

En résumé, on peut conclure de cet exposé succinct que le nouveau système permet: 1^o d'utiliser 3 fois, et avec la plus grande facilité, les mêmes tubes en carton; 2^o d'utiliser plusieurs fois encore les douilles à broches ayant déjà servi; 3^o de réaliser sur tous les systèmes connus une économie considérable; 4^o d'avoir la certitude de n'être jamais dépourvu de munitions dans quelque pays que l'on se trouve; 5^o de pouvoir transporter dans ses déplacements au lieu de munitions en combantes, un nombre restreint de tubes vides et éviter ainsi les soins de conservation et les accidents; 6^o de transformer facilement et sans dépense importante son fusil, avec lequel on peut à volonté se servir de cartouches à broche ordinaires ou de culots du nouveau système; 7^o de ne plus redouter l'explosion de cartouches tombant accidentellement; 8^o de supprimer l'emploi du crochet tire-cartouches, etc., etc.

Nous sommes heureux d'être le premier à faire connaître cette invention appelée à rendre de si grands services aux chasseurs et nous désirons vivement qu'elle soit, dans un prompt délai, livrée au public afin que chacun puisse immédiatement profiter des avantages que nous venons de signaler et dont nous avons pu nous-même apprécier l'importance.

E. BOURGES.

BULLETIN FINANCIER.

L'attitude de la Bourse n'est plus ce qu'elle était il y a quelques jours. On a beaucoup vendu pendant toute la semaine, la rente et les valeurs de spéculation ont sensiblement baissé, et le comptant même, jusque-là si ferme, est retombé dans la stagnation et la faiblesse.

C'est la rente qui a donné le signal de la baisse, et toutes les valeurs ont suivi ce mouvement. Il y a toujours un grand courant de spéculation autour des deux *Crédits Mobiliers*, et malgré de nombreuses réalisations, ils ont peu fléchi relativement. L'événement financier de la semaine a été l'émission de l'emprunt ottoman de 150 millions, qui a obtenu un succès inouï auprès des capitalistes. Il est vrai que l'on trouve peu de placements comparables à celui-ci: un fonds d'Etat, rapportant 8 1/2 0/0, et remboursable en 25 ans et demi.

Le 6 0/0 consolidé Turc intérieur est recherché en Banque à 48 3/4. Le succès du nouvel emprunt ne peut-être que favorable à ce fonds, qui rapporte 12 0/0 au prix actuel, et dont le coupon de mai se paie d'avance chez MM. Lauze, Dantrevaux et Cie.

L'énorme développement qu'ont pris dans ces derniers temps les transactions en fonds étrangers a inspiré à MM. L. Monier et Cie, 47, rue Richelieu, l'idée excellente de créer une Caisse d'arbitrages, qui reçoit en participation des sommes trop peu importantes pour recevoir un utile emploi financier, et groupées dans un fonds commun, les appelle à profiter des avantages résultant des opérations d'arbitrages, qui ont été jusqu'ici le privilège des gros capitaux. Le versement minimum est de 500 fr. la durée des opérations fixée à 6 mois.

Un mot en terminant sur le *Bulletin général des Tirages*, journal mensuel à 2 80 par an, qui met le capitaliste à l'abri de toute perte de coupons, d'intérêts ou de dividendes, lui fait connaître chaque mois si son titre est amorti ou remboursé avec ou sans prime. Ce journal, qui répond à un intérêt général, et qui a obtenu, en peu de temps, un très-grand succès, est publié, 7, rue St-Marc, à Paris, par le *Comptoir des Coupons*. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

l'enfant s'était enfoncé à toutes jambes. C'était l'époque où Nicole ne hantait encore que les bois, et n'était, comme je crois vous l'avoir dit déjà, qu'un singe parlant.

Deux ou trois autres fois encore, le bonhomme Espoir, tout en jouant du violon, examina l'enfant, qui paraissait décidément s'attacher à ses pas; mais souventes fois encore, l'enfant bondit en arrière au moment où le vieillard allait lui mettre la main sur l'épaule, et disparaître à toutes jambes. Cet étrange amour de la musique, cette sauvagerie non moins étrange, piquèrent au jeu le ménétrier, qui mit en œuvre toute son adresse et toute sa patience afin d'apprivoiser le jeune sauvage. Il y parvint enfin, mais grâce surtout à son violon: ce fut en le mettant entre les mains de l'enfant qu'il put le retenir près de lui et obtenir à ses questions quelques réponses. Encore fallut-il que le violoneux donnât aussi l'archet et montrât la manière de s'en servir. Déjà Nicole avait l'instrument à l'épaule; c'était quasiment comme une première leçon.

Bien d'autres s'ensuivirent, allez! Dès le lendemain matin, Nicole était venu frapper de lui-même à la porte du violoneux, et à peine se fut-elle entr'ouverte qu'il sautait déjà sur le violon.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir :
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e TOUCHALEAUME, notaire en la même ville.

ADJUDICATION

Le dimanche 3 mai 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

D'UNE SCIERIE MÉCANIQUE

A VAPEUR,
 Avec Bains publics,
 Et du matériel dépendant des deux établissements, le tout situé à Saumur, quai Saint-Nicolas, au bord de la Loire.

Ce matériel est d'une valeur d'environ 25,000 fr.

Mise à prix. 50,000 fr.
 S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;
 2° A M^e LABICHE, avoué poursuivant. (251)

Etude de M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné-Briand.

A VENDRE

De gré à gré,
 LA MÉTAIRIE
 DE PIED-FLOND,

Contenant soixante-trois hectares, située commune de Martigné-Briand, et par extension commune de Chavagnes, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné. (252)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
 Trois hectares 27 ares de PRÉ, dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes.

S'adresser pour traiter à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (224)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

LES BIENS
 Ci-après,

Dépendant de la succession de M^{me} veuve GIRARD-DALAUNAY.

1° Une vaste maison, sise à Saumur, rue du Petit-Versailles, comprenant : au rez-de-chaussée, salle à manger, salon, cuisine, office; au 1^{er} et au 2^e étage, trois chambres à coucher; mansardes au-dessus; Cour, écurie, jardin.

2° Une jolie propriété de produit et d'agrément, située à Varrains, Grand-rue de Varrains à Champigny, comprenant : une grande maison divisée en deux corps de bâtiments et servitudes, cour;

A la suite, jardin de 22 ares environ, planté d'arbres fruitiers et de charmilles, et un hectare de terre labourable.

Le tout, enclos et en un seul tenant, joint au nord la Grand-rue de de Varrains à Champigny, au levant MM. Pimot, Denieau et Girardeau, au midi et au couchant M. Eugène Lambert.

On pourrait entrer de suite en jouissance.

S'adresser, soit pour visiter les biens, soit pour traiter et tous autres renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire. (217)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

BIENS

Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

A L'AMIABLE.

1° Une maison avec cour, jardin, quartier en face la maison de 1 are 75 centiares.

Le tout joignant au nord M. Poitou, au levant le Thouet, au midi M. Bernard, au couchant la route des Tuffeaux.

2° Un morceau, au canton de la Besnarde, contenant 85 ares environ de terre, et 27 ares de vignes blanche et rouge.

3° Et 27 ares de vigne blanche, au bois du Feu.

Pour plus amples détails, voir les placards affichés.

S'adresser, soit à M. Urbain Huet-Chateau, à St-Hilaire-St-Florent, propriétaire de ces biens, soit à M^e LAUMONIER, notaire. (225)

Etudes de M^e LE BLAYE, et de M^e TOUCHALEAUME, notaires à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, sise à Saumur, rue d'Orléans, précédemment occupée par M. Avrillon.

S'adresser auxdits notaires. (158)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE,

La ferme de la RICHARDIÈRE, au canton de Chaps, commune de Longué, sur la limite de la commune des Rosiers, contenant 8 hectares 6 ares en terres labourables.

S'adresser audit notaire. (247)

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1865 ou 1864,

UNE TRÈS-BELLE FERME

Avec de vastes bâtiments d'exploitation, consistant en 50 hectares de terres labourables, et 16 hectares de pré.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (162)

UNE CALECHE

A un cheval, très-légère, presque neuve.

A VENDRE
 D'OCCASION.

S'adresser à M. LANCEMENT, carrossier. (235)

A LOUER

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises. (596)

S'adresser à M. NANCEUX.

MAISON A LOUER

Rue Beaurepaire, N° 17,
 Comprenant neuf pièces, vastes greniers, écurie, remise et cour.
 S'adresser au bureau du journal.

LE VERT

DE LA PRAIRIE PONNEAU,

Près et par la Gare des Marchandises du Chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1865.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 25 francs, et 60 centimes pour le garde. On paiera en entrant. (249)

M. GIRARD FILS,

Maître de Bois

Et de charbon de bois,

Place de la Grise, à Saumur.

Vient de joindre à son commerce le charbon de terre anglais de Cardiff et Merthyr, de 1^{re} qualité, brûlant sans fumée ni odeur.

M. Girard rappelle aux propriétaires de vignes qu'il a toujours en magasin un grand choix de CHARNIERS 1^{re} qualité, de 1 m. 50 c. et 1 m. 66 c., à des prix très-modérés.

M. Girard est assuré d'avance de pouvoir satisfaire les personnes qui voudront bien s'adresser à lui.

BREVET D'INVENTION

A CÉDER

L'exploitation, facile à Paris, donnera des bénéfices considérables. — Clientelle faite.

S'adresser (franco) à M. A. LEBRUN, fabricant, boulevard de Laval, 27, à Angers. (253)

M. DUMOUSTIER, notaire à Lerné, près Chinon, demande un premier clerc. (254)

ON DEMANDE une DEMOISELLE et une APPRENTIE comme modistes.

S'adresser au bureau du journal.

DÉPÔT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,

Chez M. PERALÔ,

A 50 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Peralô a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 50 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

FABRIQUE

DE

Cornets à aspersion,

Pour le soufrage de la vigne,

Systeme CADEOT.

Maison Chouanière, ferblantier, rue Royale, 51. (241)

SOUFFLETS

pour

LE SOUFRAJE DE LA VIGNE,

Systeme DE LA VERGNE.

CORNETS A ASPERSION

ET LUNETTES.

Chez M. GOUBY-DELATRE, ferblantier-lampiste, rue de la Mairie, 8, à Saumur. (255)

MOYEN INFALLIBLE

POUR COMBATTRE

LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,

Chez M. A. PIE fils, droguiste.

Medailles aux Expositions Universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM frères, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, à PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. LARDEUX, coutelier et bandagiste, successeur de MM. ROY frères

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

(75) **PRIX MODÉRÉS.**

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature "Trebacien frères." — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme super fin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 23 MARS.			BOURSE DU 24 AVRIL.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.
3 pour cent 1862	69 35	» 05	» »	69 35	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852	97	» 40	» »	97	» »	» »
Obligations du Trésor	455	» »	» »	455	» »	» »
Banque de France	3375	» »	5 »	3380	5 »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1485	» »	» »	1480	» »	5 »
Crédit Foncier, nouveau	1405	20 »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	760	10 »	» »	760	» »	» »
Crédit Mobilier	1427 50	7 50	» »	1420	7 50	» »
Comptoir d'ess. de Paris	710	» »	2 50	710	» »	» »
Orléans (estampillé)	1020	» »	» »	1018 75	» »	1 25
Orléans, nouveau	837 50	3 75	» »	832 50	» »	5 »
Nord (actions anciennes)	1047 50	» »	2 50	1040	» »	7 50
Est	530	» »	2 50	531 25	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1160	» »	12 50	1153 75	» »	6 25
Midi	777 50	2 50	» »	770	» »	7 50
Ouest	527 50	» »	» »	526 25	» »	1 25
Genève	442 50	» »	2 50	447 50	5 »	» »
Dauphiné	460	5 »	7 50	455	» »	5 »
Ardennes	» »	» »	» »	485	» »	» »
Algériens	490	2 50	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz	1850	30 »	» »	1830	» »	20 »
Canal de Suez	525	5 »	» »	531 25	6 25	» »
C ^e Transatlantique	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens	497 50	2 50	» »	497 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards	600	» »	» »	597 50	» »	2 50
Victor-Emmanuel	457 50	» »	» »	458 75	1 25	» »
Russes	425	» »	2 50	425	» »	» »
Romains	411 25	» »	» »	412 50	1 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol	935	» »	2 50	935	» »	» »
Saragosse	747 50	» »	2 50	755	7 50	» »
Portugais	537 50	2 50	» »	535	» »	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	316 25	» »	» »	316 25	» »	» »
Orléans	308 75	» »	» »	310	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	305	» »	» »	306 25	» »	» »
Ouest	297 50	» »	» »	300	» »	» »
Midi	302 25	» »	» »	303 75	» »	» »
Est	300	» »	» »	300	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHELIQUE détruit ou prévient éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr. — Paris, CANDES et C^e, boulevard Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (255)

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.
 En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,